

PRÉSENTATION DE TREENERGY

TREENERGY est un bureau d'études thermiques et fluides créé en 2010 dans l'Oise. Nous œuvrons pour les **économies d'énergie** et la **rénovation énergétique** des bâtiments industriels.

La mission de TREENERGY est d'accompagner les entreprises vers des **projets de rénovation énergétique, cohérents et efficaces**.

Depuis 2010, nous avons travaillé sur de nombreux **bâtiments industriels**, de l'**audit énergétique** aux **études de faisabilité** jusqu'à la **maîtrise d'œuvre**.

NOTRE POLITIQUE

- ➔ **Comprendre parfaitement** les besoins du maître d'ouvrage ;
- ➔ **Proposer des solutions** garantissant la **durabilité du bâtiment** et l'**efficacité thermique** de l'enveloppe ;
- ➔ **Employer** des systèmes économes en énergie et en adéquation avec le projet global ;
- ➔ **Accompagner** le projet sur une mission de maîtrise d'œuvre fluides.

Ils nous font confiance :

sanofi

AIRFRANCE

Lisières
de l'Oise
Communauté de Communes

BORFLEX
GROUP

NOVACEL

CHANEL



Treenergy®

1, rue Jim Morrison - 60340 SAINT-LEU-D'ESSERENT

Tél. 09 51 01 55 60

Mail contact@treenergy.fr

Web www.treenergy.fr



SARL au capital de 10 000 € / SIRET 799 167 408 000 27
Assurance décennale chez la SMA BTP
n° de contrat 7302001/001531907

Ce document a été imprimé avec des encres végétales
sur du papier recyclé certifié PEFC

Treenergy®
Bureau d'études écologiques thermiques et fluides



AUDIT ÉNERGÉTIQUE

THERMOGRAPHIE / MESURES
PROCESS

PLAN D'ACTIONS

BILAN CARBONE

ÉTUDES D'OPPORTUNITÉS
EN ÉNERGIES RENOUVELABLES

www.treenergy.fr / 09 51 01 55 60 / contact@treenergy.fr

LE CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

Le secteur industriel figure parmi les plus grands consommateurs d'énergie en France, représentant au moins 20 % de la consommation énergétique nationale.

Grâce à l'audit énergétique, les usines peuvent analyser la répartition de leur consommation énergétique, identifier les mesures à mettre en oeuvre pour l'optimiser, voire la réduire.

QUI EST CONCERNÉ PAR CETTE OBLIGATION ?

Une entreprise doit réaliser un audit énergétique respectant la **norme NF EN 16247** tous les **quatre ans**. La consommation énergétique est le principal critère pour déterminer l'éligibilité.

Selon la réglementation, toute entreprise enregistrant une consommation énergétique annuelle moyenne supérieure à **2,7 GWh** soit 10 TJ (térajoules) sur les trois dernières années devra réaliser un audit énergétique au plus tard le **11 octobre 2026**, puis renouvelé tous les **quatre ans**.



QUI PEUT RÉALISER UN AUDIT ÉNERGÉTIQUE INDUSTRIEL ?

L'audit énergétique doit être réalisé par **un auditeur certifié** :



Qualification OPQIBI 1717 :
Audit énergétique dans l'industrie

LES ÉTAPES D'UN AUDIT ÉNERGÉTIQUE INDUSTRIEL

L'audit énergétique industriel se déroule en plusieurs phases :



MISSIONS COMPLÉMENTAIRES

Étendez votre démarche avec un Bilan Carbone

- Mesurez l'ensemble de vos émissions de gaz à effet de serre (GES) ;
- Identifiez vos principaux postes d'émissions ;
- Définissez une stratégie de réduction alignée avec vos objectifs RSE ou réglementaires (SBTI, CSRD, etc.) ;
- Valorisez votre engagement auprès de vos clients et partenaires.

Maîtrise d'oeuvre énergétique : passez à l'action en toute sérénité

- Accompagnement complet, de la conception à la réalisation des travaux ;
- Rédaction des cahiers des charges techniques ;
- Sélection des prestataires et suivi de chantier ;
- Réception des travaux et vérification des performances réelles.

TREENERGY REJOINT LE PROGRAMME PACTE INDUSTRIE !



Notre bureau d'études est désormais référencé au **programme PACTE** (Parcours Accompagnement et Compétences pour la Transition Énergétique) Industrie de l'ADEME et de l'ATEE.

Nous accompagnons les sites industriels dans la réalisation d'études d'opportunités de mix énergétique bas carbone.

L'objectif de ces études est d'obtenir une vision exhaustive des solutions de décarbonation du mix énergétique et d'identifier les actions concrètes pour réduire vos consommations et vos émissions de CO₂.

Déroulement d'une étude d'opportunité d'évolution du mix énergétique bas carbone



Pour cela, nous réalisons des diagnostics énergétiques et environnementaux approfondis, afin de comprendre vos consommations et d'identifier les pistes d'amélioration pertinentes.

Ces prestations sont finançables à hauteur de 60 à 80 % selon la taille du site industriel :

- 80 % pour les TPE ;
- 70 % pour les PME ;
- 60 % pour les ETI et grands groupes.

Le plafond de dépenses éligibles est de **15 000 €** ou **20 000 €** si l'étude d'opportunité est couplée à un **audit énergétique non réglementaire**.